ABC TRANSPORT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 6 300 euros

Siège social : 95, rue Baudrez

80 136 RIVERY

-o-

RCS AMIENS 884 151 952

SIRET 884 151 952 00022

-o-

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE

UNIQUE REUNIE EN DATE DU 1er MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vendredi 1er mars,
A dix heures.

*Monsieur **Kadda TAHRI** actionnaire unique et président de la société « **ABC TRANSPORT** », Société par actions simplifiée unipersonnelle, propriétaire de la totalité des 630 actions de 10 Euros composant le capital social de la société, s'est réuni au siège social, 95, rue Baudrez à RIVERY.*

*En sa qualité de Président de la société « **ABC TRANSPORT** », Monsieur **Kadda TAHRI**, actionnaire unique, a pris les décisions suivantes relatives à :*

- *Augmentation du capital*

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de l'augmentation du capital par incorporation des autres réserves de 3 700 euros.
Le capital passe ainsi de 6 300 euros à 10 000 euros, soit 1 000 actions de 10 euros chacune composant le capital social de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signe après lecture par le Président.

Le Président